

Service – Accueil – Hébergement – Femmes Victimes de Violences



L'appellation de ce service n'est pas dénuée de sens, en effet au-delà d'un acronyme apparemment barbare, il se prononce :

ça fait vie !

Autant dire la volonté affichée de permettre à ces femmes de retrouver de la dignité et une identité sociale dans notre vivre ensemble.



Bien qu'inscrite dans une réalité sociale désormais reconnue et bien repérée, la question des violences conjugales fait figure de véritable paradigme

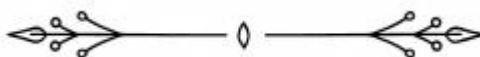
La question des violences conjugales connaît actuellement un réel intérêt : ces violences mobilisent une constellation de partenaires à la fois sociaux, juridiques, médicaux, tant elles constituent une problématique complexe et délicate.

Il a fallu attendre l'année 2000, pour que le projet d'enquête ENVEFF (Enquête Nationale sur la Violence Envers les Femmes en France) donne les premiers résultats épidémiologiques sur les violences au sein du couple: elle a consisté en une enquête téléphonique de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en métropole et ne vivant pas en institution. Relative à la violence faite aux femmes dans la sphère privée et publique, elle a été la première étude d'envergure sur le thème. Elle a permis de mettre en évidence l'inquiétant silence régnant autour de la question et l'occultation des violences subies par les femmes.

En France, longtemps sujet tabou, car naissant dans le huis clos familial et la sphère privée, elles ont été décrétées « Grande cause nationale pour 2008 » par l'ex-Ministre Catherine Vautrin. Complexes et souvent méconnues, elles incluent un spectre de comportements violents à la fois physiques, sexuels et psychologiques.

Même si la mission première est l'urgence de la mise à l'abri, à courts et moyens termes, des actions d'information sont menées, autour des droits et devoirs au niveau administratif, juridique, financier, d'accompagnement dans les recherches liées au logement, de soutien à la parentalité.

2



Le Chef de l'Etat et le Gouvernement sont déterminés à agir de façon résolue contre les violences sexistes et sexuelles.

A cet égard, une politique interministérielle ambitieuse a été mise en œuvre.

Le Gouvernement, mesurant l'importance des acteurs de terrain apportent des réponses concrètes aux femmes qui le nécessitent, a engagé les premiers contrats locaux contre les violences.

Ce dispositif de partage d'alertes entre les professionnels de la justice des forces de sécurité, de la santé et les travailleurs sociaux, autour des préfets et en partenariat avec le centre national d'information sur les droits des femmes et des familles et la fédération nationale solidarité femmes, permettra d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le Gouvernement a mis en place une plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles. 120 000 euros de subventions supplémentaires seront alloués au numéro d'écoute national 3919 afin que la totalité des appels reçus obtiennent une réponse.

Une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement d'urgence sera également accessible aux professionnels.

**Signalement
D'écoute nationale**

3919





Le public :

Femmes, hommes ou mineurs émancipés victimes de violences conjugales avec ou sans €

Orientations :

SIAO 13

Urgences : 115

Pôle accueil SIAO : 06 49 52 90 72

demande@siao13.fr

Permanence pour les professionnels :

9h30 à 12h00 au 04 91 03 39 91

Les missions :

- GARANTIR aux femmes victimes de violences l'accès à un hébergement d'urgence dédié et adapté aux besoins.
- LEVER les obstacles à l'accès au logement social des femmes victimes de violence : l'accès au logement social constitue une perspective essentielle pour permettre à ces femmes qui en ont la nécessité de sortir de l'urgence et de s'inscrire dans un parcours.

Le dispositif :

Le service dispose d'un agrément pour 18 personnes pour un total de 6 appartements sur la ville d'Arles.

Nos objectifs :

Le travailleur social participe à la mise en œuvre du projet dans ces différents aspects en lien avec l'ensemble des partenaires.

Les objectifs du travailleur social en charge des logements à destinataires des personnes victimes de violences au sein du couple sont :

L'accueil, le suivi, l'évaluation, l'accompagnement et le soutien sur le champ principal du logement, mais aussi dans les champs annexes de la restauration, des droits sociaux et administratifs, de la parentalité, des loisirs, de la culture et de la sociabilisation.

Notre contrat d'accompagnement :

Actuellement, les contrats de prise en charge est de 3 mois renouvelable une fois.

Ce temps peut paraître long mais en réalité ils sont très court. Nous demandons à la famille de s'investir rapidement concernant les démarches administratives et les démarches liées au logement. Leur rythme différencie très souvent de celui du service. Il y a un écart qui est à prendre en compte et dont les familles n'ont pas consciences.

➤ **Primo accueil des victimes de violences sexistes et référent violences :**



Le SAHFEEVI accueille des femmes dans un état d'épuisement psychique et physique. Le contexte de violences répétées qu'elles ont vécu a anéanti leur confiance et creusé une dévalorisation qui impose une souplesse et une disponibilité lors de ce premier accueil. Dès lors, cette étape agit comme un véritable ancrage dans le lien à venir, en ce sens que la personne, comme nous le verbalisons lors du premier accueil est « le / la chef d'orchestre » de son accompagnement, du chemin qu'elle décidera ou non de faire à nos côtés. Si la personne confirme son choix d'intégrer le dispositif, le lien se déploie dans « le faire avec » dès les premiers jours de l'admission.

En effet, le SAHFEEVI est inscrit comme dispositif d'urgence, aussi, la dimension temporelle impose une grande réactivité dans la réalisation des démarches.

Le premier mois de l'accompagnement est intense car les démarches se déploient sur tous les champs. Ceci pourrait agir comme une contrainte, or, ce premier mois vient privilégier le lien, la proximité qu'il impose du fait de la multiplicité des rendez-vous permet aux femmes de tester la cohérence de nos propositions d'actions et de vérifier l'authenticité de notre parole.

Par la mise en œuvre d'actions concrètes, l'estime de soi et la confiance peuvent commencer alors à s'éprouver.

Nous encourageons les personnes accueillies à se laisser le temps; celui d'arriver, celui de souffler, car il n'est pas rare que l'arrivée sur le service soit aussi une arrivée sur un nouveau territoire ce qui surajoute à l'éclatement des repères. L'angoisse du départ mêlée à celle de l'arrivée peut être à ce point envahissante qu'il est indispensable que ce premier temps permette aux femmes de se poser avant de commencer le travail de reconstruction.

- *Prise en charge globale et accompagnement de la victime à moyen et long terme.*



Depuis novembre 2015, Maison Accueil s'est vu confier la mission de mise à l'abri et d'accompagnement des femmes victimes de violence sur le territoire du Pays d'Arles.

Ce dispositif vise à assurer une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des femmes victimes de violences. Le Travailleur social de l'AMA ne se substitue pas aux acteurs et services existants, il veille à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences. Il

répond à des fonctions de diagnostic, d'orientation, de suivi et d'évaluation des femmes victimes de violences.

Il participe au travail d'identification et de recensement des éventuels nouveaux partenaires. Il intervient dans la coordination d'intervenants et dispositifs par la création de liens étroits et permanents avec l'ensemble des acteurs et professionnels de terrain afin de définir les modalités de coopération et d'intervention. Il s'agit notamment de la tenue des divers comités de coordination ou de pilotage.

Une fois la personne dans l'appartement, le travailleur social de l'AMA prend le relais au niveau de l'accompagnement du quotidien et du logement. Le dispositif du SAHFEVVI est d'autant plus ancré dans cette démarche qu'il relève de l'urgence, les objectifs des parcours individualisés doivent se réaliser à court terme. Cette dimension temporelle impose non seulement une forte réactivité mais nécessite aussi une proximité de liens avec l'ensemble des partenaires, d'autant que le public accueilli est souvent privé de ses droits élémentaires.

La violence conjugale se traduit régulièrement par l'absence d'existence administrative propre, les droits tout autant que les affiliations sont majoritairement rattachées au conjoint. Dès lors, il est impératif d'activer aussi rapidement que possible les démarches auprès du droit commun, l'objectif n'étant pas seulement de regagner une autonomie financière mais de permettre à la personne de retrouver une pleine intégrité, sa place au sein de la cité.

Le maillage institutionnel est dense ; il interpelle les collectivités publiques (à l'échelle Nationale et Locale), le réseau associatif et caritatif. Si ce travail de partenariat s'exerce quotidiennement, nous avons travaillé sur une démarche plus spécifique de conventionnement.

Pour exemple, nous porterons ici notre attention sur le partenariat établi avec le service petite enfance du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Arles : Les femmes accueillies avec de jeunes enfants sont pour la plupart dépourvues de modes de garde.



Elles n'ont pas encore éprouvé l'expérience de la séparation et le contexte de violence, par la culpabilité qu'il engendre, tend à exacerber l'exclusivité des liens maternels. Aussi, cette convention a permis de trouver des solutions de garde dès les trois premiers mois de l'accompagnement. Ceci vise à favoriser la continuité des démarches engagées par chacune des femmes et permettre à l'enfant de s'éprouver auprès des autres. L'accueil se décline sur du temps partiel afin de respecter le rythme de l'enfant et du parent. Cette étape est à construire car l'épreuve de la séparation ravive beaucoup d'angoisses et peut donc être appréhendée sur un mode extrêmement défensif.

➤ *Le travailleur social intervient dans les appartements.*

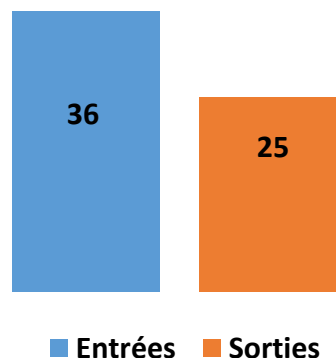
Le besoin minimal est évalué à 6 logements ce qui représente 1 ETP pour l'accompagnement des personnes dans ces logements.

Quelques chiffres clés

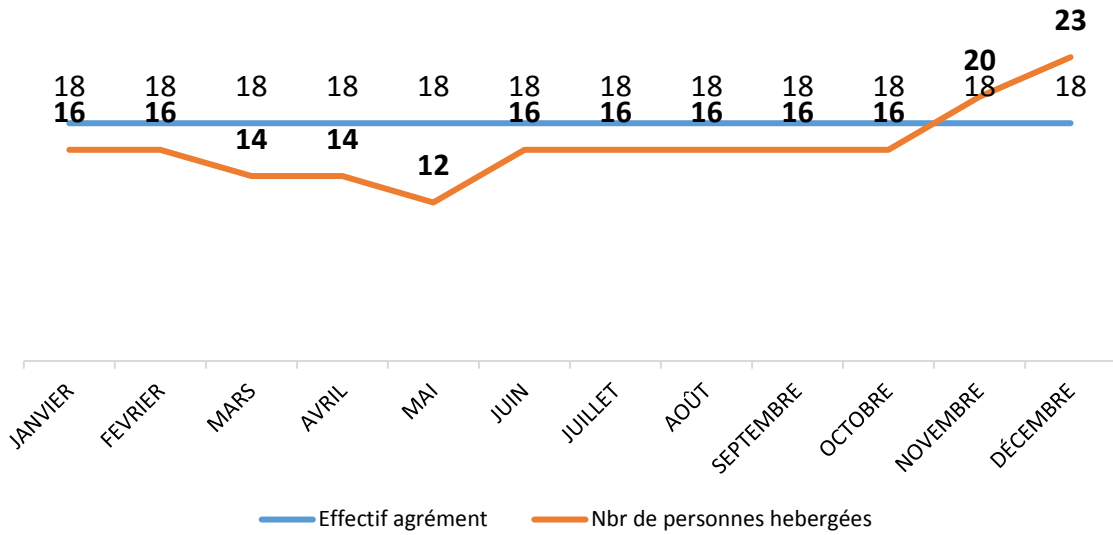
Sur l'année 2018, l'éducatrice spécialisée s'est occupé du suivi de 14 familles ce qui représente un total de 48 personnes.

36 personnes sont entrées et 25 sont sorties sur l'année 2018.

Nombre entrées et sorties - 2018



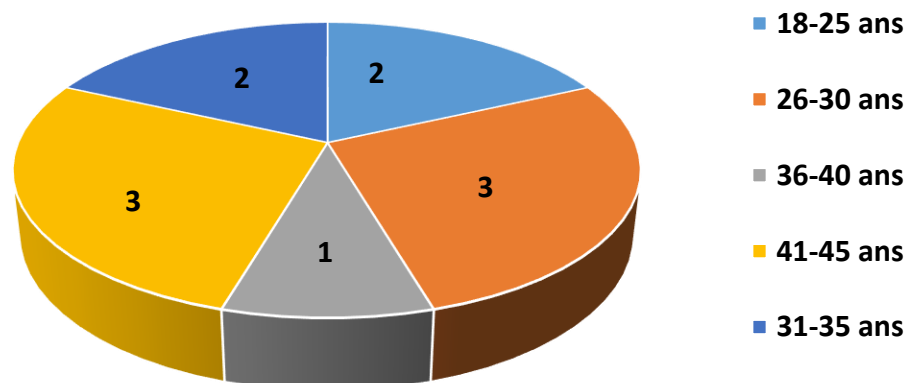
Hébergements en nombre de places - 2018



Une majorité de femmes accueillies se situent dans la tranche d'âge :

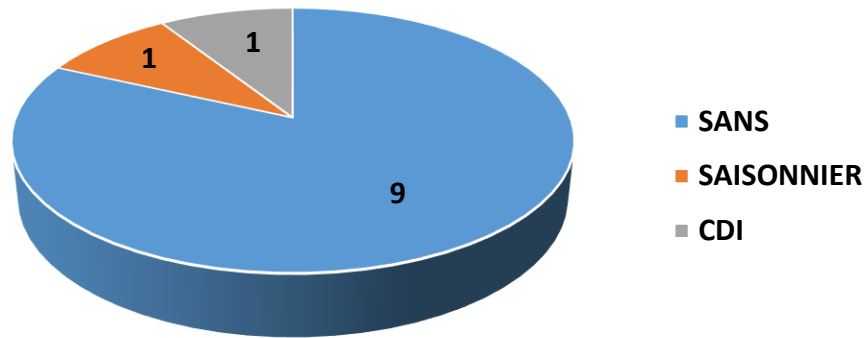
- ◆ 26-30 ans
- ◆ 41-45 ans.

Tranches d'âges des adultes en nombre - 2018



Une majorité de femmes accueillies sont sans activités lors de leur entrée au service SAHFÉVVI.

Activités des adultes en nombre - 2018



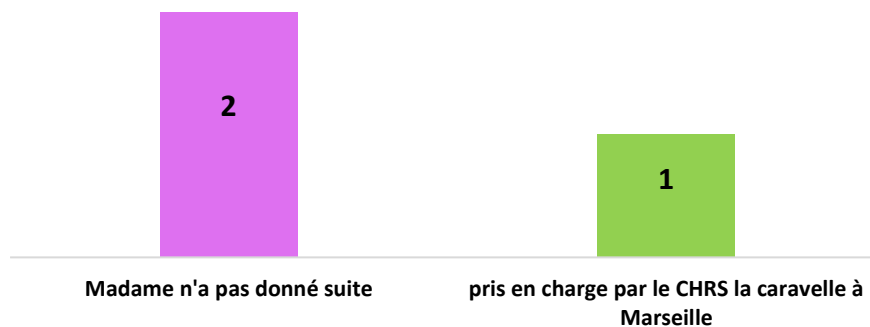
Nombre de famille sans suite en nombre - 2018



Sur l'année 2018, l'éducatrice spécialisée s'est occupée de 3 familles qui n'a pas abouti à l'entrée dans un de nos logements pour les motifs indiqués ci-dessous.

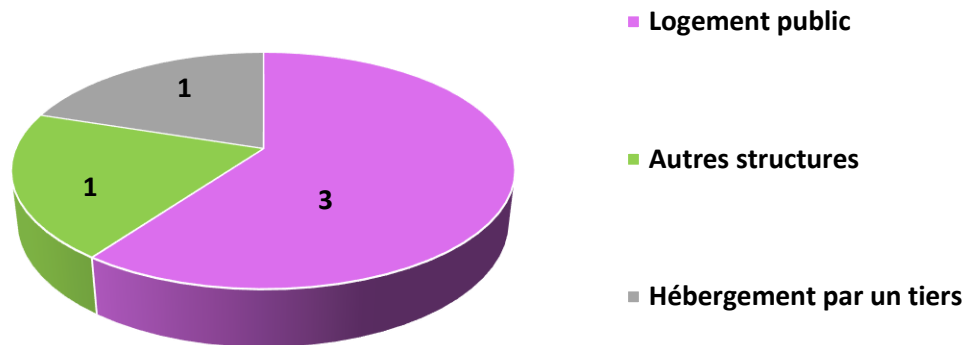
8

Motifs de non prise en charge par famille en nombre - 2018



Lors de la fin de la prise en charge, nous constatons qu'une majorité de familles sont relogées dans un logement public.

Type de logement à la sortie par famille en nombre - 2018



Concernant le logement :

L'AMA, dans le cadre de sa mise à disposition d'appartements, propose un accompagnement qui est nécessaire au suivi de la vie quotidienne des femmes qui sont accueillies dans les différents appartements proposés.

Rôle du travailleur social en charge des logements à destination des victimes de violences au sein du couple :

- ◆ Accueil, suivi, évaluation, accompagnement et soutien sur le champ principal du logement, mais aussi notamment dans les champs annexes de la restauration des droits sociaux et administratifs, de la parentalité, des loisirs, de la culture et de la socialisation.

Sa démarche est physique, administrative et élaboratrice. Ce professionnel assure un suivi physique auprès des femmes orientées, à domicile et dans les appartements dévolus. Il peut les rencontrer chez elle ou dans les locaux et les informer du déroulement des dispositifs de droit commun pouvant être sollicités. Il prend appui technique dans la mise en œuvre de ses missions. Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la fonction sociale du suivi des adultes et des enfants durant le séjour.

➤ *Etre référent des familles consiste à :*

- ◆ Les informer de leurs droits et devoirs au niveau administratif, juridique, financier.
- ◆ Les orienter, les accompagner dans les recherches liées au logement en termes d'accès notamment.



➤ *Les soutenir au quotidien dans leur rôle de parents :*

Hygiène alimentaire, budget, les enfants et la parentalité, gestion de l'espace (en ce qui concerne la sécurité, l'hygiène, le voisinage),
A cet effet il rencontre régulièrement les familles et organise des rendez-vous avec elles. Le travailleur social tient à jour les dossiers des familles, rédige les rapports de synthèse.

L'accompagnement dans un service spécifique :

Dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement, il est appelé à aider la famille à entrer dans les lieux, à s'insérer dans le quartier, et à établir, si nécessaire le relais avec les services sociaux du secteur. L'accompagnement se décline dans une pratique pluridisciplinaire respectueuse des points de vue et conforme aux orientations arrêtées dans les instances habilitées.

Le fait d'identifier une seule personne dans un accompagnement spécifique est un système artificiel, la victime devrait retomber dans le droit commun. Il ne faut pas enfermer les victimes dans un travail spécifique parce qu'elles ont la compétence, elles l'ont seulement oublié. Une attention toute particulière est portée afin de ne pas les infantiliser et ne pas les remettre dans le schéma qu'avait organisé l'auteur.

En tant que professionnel de l'accompagnement social il faut être vigilant à ne pas créer une relation de dépendance afin de favoriser leur retour à l'autonomie maximale en les considérant comme des personnes à part entière, des sujets de droit et conserver à l'esprit que l'emprise de l'auteur des violences les a amenées à une perte totale de confiance en elles....

Notre démarche d'accompagnement auprès des femmes accueillies questionne en permanence le lien et comment celui-ci s'est tissé au sein de la cellule familiale. Notre expérience d'accueil auprès de ce public tend à renforcer notre conviction à travailler la séparation. Permettre que chacun se découvre en dehors des relations intrafamiliales, de cette façon, nous tentons de restaurer une nécessaire altérité sans laquelle le lien risquerait de se reproduire sur un mode aliénant.



Les difficultés rencontrées :

➤ *Difficultés liées au futur logement*

Les bailleurs sont de plus en plus « exigeant » concernant le dossier des familles sur leur budget, ils demandent des garanties que l'AMA ne peut pas toujours garantir comme des baux glissants par exemple.

➤ *Difficultés liées aux démarches administratives*

Nous sommes aujourd'hui dans un air du temps où l'informatique est à la pointe de toutes démarches et les personnes hébergées à l'AMA ne font pas exception à la règle. Maintenant beaucoup de démarches administratives se font sur internet et les familles hébergées au SAHFEEVI n'ont pas forcément accès à ce service payant.

Maison d'Accueil permet cet accès durant la prise en charge. Nous mettons en place un relais vers des associations partenaires comme REGARDS par exemple à condition d'être abonné (5€ pour l'année), permettant l'accessibilité à des ordinateurs ainsi qu'à un accompagnateur.

Ex : Actualisation au pôle emploi, demande de NUD...

➤ *Difficultés liées aux droits*

Nous observons de plus en plus souvent que les familles partent souvent dans la précipitation. Le mari, le compagnon restent dans le logement alors que la loi prévoit le contraire lorsque le conjoint est violent. Même lorsque le nom du bail porte le nom de la dame, il est très compliqué de faire partir l'homme violent. Les femmes estiment qu'elles ont des droits mais pour la plupart d'entre elles ceux-ci ne sont absolument pas respectés. Pourquoi une femme violentée partirait de son domicile dans une autre ville, voire à des moments dans un autre département alors que c'est l'homme violent qui devrait être mis en dehors du logement par la police. Nous avons de plus en plus l'exemple de femmes victimes de violences conjugales qui restent dans l'appartement au risque de se faire encore insulter, brutaliser, voire pour le pire tuer.

➤ *Difficultés liées à la langue étrangère*

Il peut arriver qu'une femme violentée arrive sans papier d'un pays étranger. Ces femmes ne connaissent pas la langue française, il est donc difficile de communiquer avec elle et de comprendre la situation familiale, administrative, judiciaire...

Nous mettons en place des traducteurs ou interprètes, toutefois le coût exorbitant ne nous permet pas d'y avoir recours de manière systématique.

Nous envisageons la mise en place d'atelier.



SITUATION RENCONTREE

Lors de l'accompagnement de la famille B, nous avons pu nous rendre compte de la complexité de travailler avec des personnes sans droit de séjourner sur le territoire français. Tout est à mettre en œuvre pour demander le titre de séjour. Car sans titre de séjour, les droits à la CAF, au pôle emploi ou dans toutes autres administrations ne peuvent pas être ouverts.

Afin de faire une première demande de titre de séjour à la Préfecture, il faut comprendre les documents administratifs que possèdent la famille. Pour cette famille particulièrement, nous avons travaillé avec la juriste du CIDFF. La carte d'identité qu'elle possédait ne lui donnait qu'un droit de passage en France, chose que l'on ne pouvait pas repérer sans s'y connaître sur le sujet.

Au vu de ce premier problème résolu, il a fallu ensuite comprendre les problèmes qu'avait subi cette famille dans son pays d'origine puis dans le pays Européen où elle a vécu quelques années. Du fait de la non maîtrise de la langue française, il y a eu des incompréhensions. Nous avons des « morceaux de vie » de la famille sans comprendre la chronologie de son anamnèse.

➤ *Moyens mis en œuvre*

A plusieurs reprises, nous avons eu recours à des traducteurs. Un premier traducteur dans sa langue maternelle pour déchiffrer son histoire. Un second dans la langue européenne pour faire les démarches auprès de la sécurité sociale du pays afin qu'elle puisse bénéficier de celle de la France.

➤ *Difficultés*

Ces traducteurs n'étant pas certifié pour les documents administratifs, il faut faire appel à un interprète officiel. Cependant l'AMA ne peut pas supporter les coûts de traduction.

➤ *Demandes d'aides financières et de partenariat*

Nous avons donc demandé des aides financières auprès de plusieurs associations humanitaires mais aussi auprès de l'ASE car un de ses fils est pris en charge par ce service de l'Etat. Nous avons aussi demandé à des organismes publics comme le CCAS. Nous avons ainsi obtenu une aide financière pour traduire les violences qu'a subi Madame lorsqu'elle était dans le pays européen.

Il a été difficile et complexe d'aider cette famille du fait qu'elle ne connaissait pas bien le français. Malgré cet obstacle, Madame s'est inscrite au pôle emploi et a eu une formation en alphabétisation. Cela lui a été bénéfique pour apprendre la langue française.

En dehors de cette formation, la famille a un accès gratuit à l'épicerie du Pays d'Arles.



Concernant la demande de titre de séjour, à ce jour, nous devons encore travailler avec la juriste pour voir si les informations traduites seront « valables » pour le dossier.

En attendant une régularisation, la situation de la famille est précaire car Madame ne perçoit aucune ressource financière et ne peut prétendre à travailler. Cependant, la loi française autorise la scolarisation des enfants qui n'ont pas de papiers ce qui permet à toute la famille de se sociabiliser et de s'intégrer.

La situation de la famille ne relève plus de l'urgence au niveau du service SAHFEEVI.

Nous avons orienté la famille via le SI SIAO sur une place d'insertion en CHRS qui permettra un relais pour la demande de titre de séjour.

Une place s'étant libéré au CHRS de la Maison d'Accueil, la famille a intégré le service début janvier 2019.

L'accompagnement de cette famille nous questionne ainsi sur les conditions d'accès au service SAHFEEVI, notamment sur la possession de documents permettant un droit de séjour sur le territoire français.

Madame F – Le 17.05.2017

« Ça permet de ne pas se sentir abandonnée, il y a toujours un lien, ça fait du bien, comme si on savait qu'on pouvait compter sur les uns et les autres, comme une famille quoi. S'il n'y avait pas le café-rencontres, ça donnerait l'impression que rien n'a existé »

TÉMOIGNAGES

Madame K – le 22.05.2017

« En arrivant, j'étais perdue, je ne savais pas où j'allais. J'avance, marche après marche. Le café-rencontres, ça m'a ouvert beaucoup de portes, ça permet d'échanger sur nos problèmes, nos ressentis, nos avis, de trouver de nouvelles solutions. Surtout les six premiers mois. Je ne me suis pas sentie toute seule, ça m'a poussé à aller de l'avant »

Madame B – le 17.05.2017

« Le temps du café-rencontres m'apporte un peu de partages et d'échanges avec des femmes ayant un passé ou qui passent une période identique à la mienne. J'ai apprécié les échanges d'informations très souvent administratives, des petites idées par-ci, par-là qui ont fait que par exemple, j'ai pu profiter de la carte « Zou ». Quelques conseils beauté, cuisine...Finalement, nous ne restons pas enfermées dans nos histoires et cela est appréciable. Le café-rencontres m'a appris peut-être à prendre le temps d'écouter les gens. Enfermée dans mon histoire, je pensais que personne ne pouvait vivre une chose aussi difficile mais en écoutant les autres histoires, parfois même touchantes, cela vous fait réaliser les choses. Et le café-rencontres m'apporte surtout beaucoup de sourires et beaucoup de rires, je sais qu'en repartant, je me sens assez légère pendant quelques heures. »

BILAN DU S.A.H.F.E.V.VI (janvier 2019)

LE PUBLIC

EXCLUSIVEMENT femmes seules ou avec enfants victimes de violences

LES MISSIONS

GARANTIR aux femmes victimes de violences **l'accès à un hébergement d'urgence dédié et adapté aux besoins**

LEVER les obstacles à l'accès au logement social des femmes victimes de violence : l'accès au logement social constitue une perspective essentielle pour permettre aux femmes victimes de violence qui en ont la nécessité **de sortir de l'urgence et de s'inscrire dans un parcours.**

LES MOYENS

APPARTEMENTS 6 hébergements individuels en diffus sur Arles

MATERIEL AMA: matériel informatique, véhicule, locaux pour permettre au référent logement l'exercice de rédaction ou d'entretien

PERSONNEL Un ETP de travailleur social qui gèrera les appartements mis à disposition par les Structures.

LES CHIFFRES CLES

14 Familles prises en charge

48 Personnes accueillies

5 Familles sorties du dispositif

3 Familles sans suite

91% Taux d'occupation mensuel - Janvier 2019

LES PERSPECTIVES DU SERVICE

Rendre pérenne ce service dans le cadre d'un agrément et non plus dans le cadre d'une convention renouvelable qui ne nous donne pas de visibilité sur l'année suivante